

FONDS DE RÉDUCTION DE LA DETTE DU CANADA — FRDC

Par Murtaza Ebrahim

Sommaire

Le présent mémoire est une proposition en vue de créer une source de revenus, dans le cadre de laquelle les immigrants économiques au Canada, les travailleurs qualifiés et les gens d'affaires contribueraient financièrement à un fonds destiné à réduire la dette fédérale, provinciale et territoriale.

Un fond d'immigration imposé aux immigrants riches leur permettrait d'y contribuer volontairement pour un montant qui serait acceptable pour le demandeur et raisonnable pour le gouvernement, et qui servirait à rembourser le capital de la dette à l'échelle nationale et régionale.

Cette initiative vise uniquement à réduire la dette publique ou la dette nationale que le gouvernement doit aux titulaires du Trésor canadien, et non à engager des dépenses dans d'autres postes.

La dette fédérale et provinciale combinée devrait s'établir à 1,4 billion de dollars, pour laquelle les gouvernements paient plus de 62,8 milliards de dollars de remise d'intérêt à elle seule, soit 8,1 % des recettes totales.

Cette dette combinée équivaut à 67,5 % de l'économie, ou à 37 476 \$ par homme, femme et enfant vivant au Canada, afin de contribuer à éliminer la dette.

L'accroissement de l'endettement représente des coûts. Aujourd'hui, les intérêts liés au service de la dette équivalent aux dépenses totales que le Canada effectue pour l'éducation publique primaire et secondaire.

Le présent mémoire montre comment les immigrants économiques peuvent fournir un apport financier qui permette de réduire et de rembourser la dette du Canada.

1. Objectif

Le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, et de concert avec le ministère des Finances, devrait se pencher sur des stratégies et des politiques prudentes qui permettraient de réduire la dette exponentiellement astronomique du Canada grâce à la contribution financière des immigrants de la catégorie économique au Canada, et ce, en fonction de leur capacité à y contribuer.

Créer un fonds spécial permettant de réduire la dette fédérale, provinciale et territoriale.

2. FRDC – Fonds de réduction de la dette du Canada

De vastes ressources financières inexploitées, s'exprimant en milliards de dollars, sont détenues à l'étranger par les immigrants désireux de s'établir au Canada. Tout comme pour les droits exigés, une approche rationnelle serait créée, selon laquelle les immigrants contribueraient un petit pourcentage de leurs économies à la bourse publique avant de s'installer au Canada afin d'abaisser et d'éliminer la dette, ce qui permettrait de libérer le gouvernement de ses paiements d'intérêts, lesquels pourraient être mieux utilisés pour l'édification du pays.

Je propose donc un FRDC, FONDS DE RÉDUCTION DE LA DETTE DU CANADA, auquel les immigrants dotés de ressources financières contribueraient lorsqu'ils immigreront au Canada et qui servirait à rembourser la dette fédérale et régionale.

3. Paiement de transfert du FRDR

Non seulement est-il crucial de réduire rapidement et d'éliminer la dette nationale, mais il faudra aussi rayer la dette provinciale et territoriale.

L'Ontario, l'emprunteur infranational le plus endetté, risque un rendement insatisfaisant de ses 312 milliards de dollars en obligations. En effet, 11 \$ sur ses 100 \$ de recettes générales sont envoyés à Queen's Park pour le service de sa dette antérieure.

Avec l'entrée en vigueur de ce projet de financement, tous les gouvernements collaboreraient, formant une équipe dont l'objectif est de réduire l'endettement dans l'ensemble du pays.

Je propose également un FRDR, un FONDS DE RÉDUCTION DE LA DETTE RÉGIONALE. L'Ontario, par exemple, disposerait d'un fonds auxiliaire nommé FRDO, FONDS DE RÉDUCTION DE LA DETTE DE L'ONTARIO, dont les objectifs spécifiques seraient encore une fois la réduction et l'élimination de sa dette. Les autres provinces et territoires seraient dotés de fonds auxiliaires semblables.

Le gouvernement fédéral pourrait rembourser une portion d'environ 25 % des contributions reçues dans le FRDC au moyen de paiements de transfert partiels de 5 % aux gouvernements provinciaux chaque année pendant 5 ans, afin que les provinces et les territoires puissent réduire de même leur niveau d'endettement, d'après la province ou le territoire de résidence de l'immigrant pendant les cinq premières années.

4. Étude de cas

Plutôt que de s'appuyer sur une étude de cas hypothétique pour étayer la proposition du FRDC, je vais me servir de ma propre expérience en matière d'immigration en tant qu'étude de cas, et établir un indice de référence modeste.

J'ai immigré au Canada il y a de ça 20 ans en provenance du Kenya. J'étais titulaire d'un diplôme en sciences, avec spécialisation en arpentage. J'ai travaillé presque cinq ans à subdiviser des lopins de terre pour une entreprise de taille moyenne de la capitale, Nairobi.

Mon père réparait des téléviseurs et des magnétoscopes. Je ne pouvais donc pas compter sur un patrimoine familial ou un héritage à l'époque. J'ai amorcé ma vie professionnelle au bas de l'échelle au Kenya et réussi à décrocher un emploi raisonnablement convenable qui m'a permis de faire de bonnes économies. J'avais un solde bancaire décent avant d'arriver au Canada.

Lorsque j'ai présenté une demande d'immigration au Canada, si l'on m'avait obligé de contribuer à un fonds en plus des droits d'immigration obligatoires, y aurais-je contribué volontiers? Non, pas volontairement.

Qu'en aurait-il été si cela avait été lié de quelque manière que ce soit à mon processus de demande comme condition préalable de mon admissibilité à

l'immigration? Oui, j'y aurais consenti, car j'étais impulsif, je faisais preuve de persévérance et j'étais déterminé à m'établir au Canada. Quel montant de mes économies aurais-je sacrifié? Peut-être 500 \$. J'aurais accepté ce montant, parce que celui-ci était à ma portée, compte tenu de mes réserves.

Dans quelle mesure, s'il s'agissait d'une question que l'agent des visas d'immigrant m'avait posée au cours de l'entrevue individuelle? Pour réagir, pour donner encore plus de poids à ma demande ainsi que pour montrer à l'agent des visas ma détermination et mon engagement, et par peur d'être inadmissible, j'aurais probablement été jusqu'à 750 \$ pour être accepté à titre d'immigrant au Canada.

Essentiellement, je disposais d'économies que j'aurais pu verser pour entrer au Canada si on m'avait imposé de le faire. J'aurais réellement contribué un montant raisonnable en plus des droits courants exigés, du fait que les perspectives économiques à long terme et la récupération, en avantages reçus, de quelque somme que ce soit que j'aurais versée au gouvernement au Canada s'avéraient prometteuses.

5. Applicabilité du FRDC

Le FRDC est un fonds ciblé. Si un immigrant n'est vraiment pas en mesure d'y contribuer, peut-être s'il s'agit d'un travailleur qualifié typique ayant des économies minimales lui permettant de respecter l'obligation financière d'assurer sa subsistance pendant quelques mois au Canada, une exemption devrait être autorisée et être dépourvue de répercussions négatives sur son admissibilité à l'immigration. Si, en tant qu'immigrant, vous êtes capable de contribuer au fonds, votre participation devrait être obligatoire, par le versement d'un montant minimum de 250 \$.

Ce montant, que personne, j'en suis convaincu, ne peut remettre en question, est très raisonnable à comparer à l'ensemble des coûts engagés par le demandeur pour son établissement au Canada. La contribution d'un montant de l'ordre de 1 000 \$ par les immigrants au haut de l'échelle disposant de portefeuilles financiers bien garnis ne serait pas non plus déraisonnable. L'impact direct et indirect de l'argent recueilli dans le FRDC servant à réduire la dette du gouvernement aurait d'énormes retombées positives.

6. Acceptation du FRDC par les immigrants

Lorsque j'ai immigré au Canada en juillet 1996, il y a de cela plus de vingt ans, j'ai seulement dû acquitter les droits relatifs à l'examen de ma demande. Aujourd'hui, les immigrants sont tenus de payer ces mêmes frais, auxquels s'ajoutent ceux relatifs au droit de résidence permanente. L'introduction de nouveaux frais ou la perception de nouveaux fonds ne sont jamais bien accueillies socialement ou économiquement, peu importe la situation, en particulier lorsque l'on pise dans la fortune d'une personne. Un tel changement est toujours perçu comme une source de revenus et a été accueilli, au départ, avec hostilité pour ensuite, avec le temps, être adopté comme norme. Même s'il y avait un quatrième fonds de contribution qui s'ajoutait au FRDC, le Canada est à ce point remarquable et attrayant que, pour les personnes bien nanties, l'attitude liée au fait d'établir sa demeure au Canada ne changerait guère!

Le FRDC peut être perçu comme un coût pour notre société, voire comme une façon pour le gouvernement d'obtenir de l'argent, mais, en réalité, il constituerait un avantage net pour le cotisant et les contribuables. Le Canada est un vaste territoire avec une densité de population relativement peu élevée et qui ne compte qu'une poignée de villes d'établissement prospères. Afin d'établir les infrastructures pour soutenir une population dispersée, les gouvernements doivent emprunter de l'argent pour maintenir la croissance et attirer les immigrants.

Il faudrait certainement examiner plus à fond si nous n'en faisons pas déjà assez, la façon dont les contribuables peuvent en faire plus par certains impôts et taxes, mais il est impératif que les immigrants contribuent au fonds une petite partie de leur prospérité, ce qui permettrait directement de se doter de meilleures infrastructures physiques et de meilleurs services gouvernementaux.

7. Administration du FRDC

On pourrait établir une matrice en fonction des économies et de l'actif du demandeur afin d'obtenir un ratio de contribution, ou cela pourrait être acquis dans le processus d'évaluation de la personne ou de la famille lors de la demande d'immigration au Canada : « Quel montant êtes-vous prêt à verser dans le FRDC? »

8. Autres avantages du FRDC

Une politique qui amènerait les immigrants économiques à contribuer à ce fonds fournirait non seulement des liquidités pour réduire la dette fédérale, provinciale et territoriale, ce qui est l'objectif principal, mais viendrait aussi renforcer l'engagement de l'immigrant à présenter une demande d'immigration qui s'appuierait sur de solides objectifs, et solidifier les intentions à long terme de résidence au Canada de par sa contribution et la jouissance des avantages qui s'y rattachent, et non seulement présenter une demande d'immigration au Canada pour ensuite retourner à Dubaï afin d'y travailler après avoir obtenu la citoyenneté canadienne.

9. Importance de la réduction de la dette

L'aspect fondamental, c'est que le pays doit rembourser la dette, à moins de déclarer faillite. Aujourd'hui, nous ne faisons que rembourser les paiements d'intérêts de la dette et nous repoussons encore les remboursements du capital. Nous n'avons pas de vision, et nous ne prévoyons pas de moyen pour nos petits-enfants, dans 50 ans, de faire face aux réalités que pose le remboursement de la dette. Nous devons nous doter de stratégies plus audacieuses de gestion des finances.

10. Faut-il emprunter?

Le Canada compte six grandes villes ou moins d'une douzaine, selon ce que l'on entend par grande ville. Le reste consiste en zones forestières ici et là. Notre économie est relativement petite, compte tenu de la densité de population. Afin de croître et de progresser horizontalement, les gouvernements doivent consacrer beaucoup d'argent par personne pour faciliter l'établissement des nouveaux immigrants.

Certains gouvernements peuvent envisager de compresser les dépenses, ou encore ont pour politique de vivre selon leur budget et de faire ce qu'ils peuvent avec les ressources dont ils disposent. D'autres peuvent opter pour des emprunts importants servant à stimuler l'économie. C'est là un point de vue politique que l'on peut débattre, mais il faut tout de même emprunter.

Il y a un maximum à ce que le gouvernement peut tirer de l'assiette fiscale publique locale; l'emprunt est une option facile et les gouvernements s'entendent aisément sur ce point. Personne ne pose les questions difficiles

entourant les politiques et les mesures sur lesquelles nous devons agir afin de rembourser la dette de manière énergique et rapide.

11. Après avoir remboursé la dette

Notre niveau d'endettement est extrêmement élevé. Si jamais les dettes fédérale et régionale venaient à être éliminées et que le pays équilibrait son budget, le FRDC et le FRDR pourraient alors poursuivre leur mission, et être transformés en fonds de réserve que l'on pourrait utiliser de nouveau dans les moments difficiles.

12. Avantages pour les immigrants

Toute somme que les immigrants investissent dans le FRDC et qui est affectée à la réduction de la dette constitue un gain net de transformation pour tous, y compris pour les nouveaux immigrants qui bénéficient de meilleurs services, de nouvelles infrastructures, d'une plus grande équité sociale et d'un mieux-être, du fait que l'argent destiné au service de la dette peut servir à de meilleures fins et à une productivité accrue. Cela se traduirait par des retombées nettes positives pour les immigrants, par un investissement dans leur propre personne, grâce à leur généreuse contribution.

Objectifs

Si nous ne devons faire qu'une seule chose, ce serait certainement de tenir des débats et échanger des idées sur la façon dont les migrants économiques au Canada peuvent jouer un rôle accru dans la réduction de la dette régionale et canadienne.

Nous devons réfléchir et explorer en dehors des canaux habituels que sont l'impôt, les taxes et les frais, et trouver des moyens innovateurs de percevoir de l'argent auprès des immigrants bien nantis, de sorte que le ministère des Finances puisse investir dans les infrastructures, la croissance et la prestation de services, et faire du Canada une puissance économique encore plus solide et plus durable.

Il serait sage d'instaurer une commission qui nous permettrait de comprendre nos obligations financières, d'étudier des moyens de générer des revenus extracôtiers par l'immigration, ainsi que d'élaborer des stratégies

visant à faire respecter la perception des fonds et de dépenser ceux-ci de façon à obtenir des résultats optimaux.

Comme le Canada accueille 250 000 immigrants tous les ans, le ministère des Finances pourrait percevoir des sommes énormes auprès des immigrants économiques. Compte tenu du nombre d'immigrants, même les petites sommes perçues peuvent s'accumuler jusqu'à constituer un fonds colossal. Cette réserve inexploitée devrait être examinée en détail.

FONDS DE RÉDUCTION DE LA DETTE DU CANADA — FRDC

Murtaza Ebrahim
10, chemin Tapscott, app. 605
Scarborough (Ontario)
M1B 3L9